

SEJOURS ARC-EN-CIEL



PROJET PEDAGOGIQUE

« VIVRE UNE SEMAINE DE VACANCES ENTRE COPAINS, AIDER L'AUTRE ET APPRENDRE A LE CONNAITRE, PARTAGER SES CONNAISSANCES ET EN DECOUVRIR D'AUTRES, S'INITIER A DE NOUVELLES TECHNIQUES D'ANIMATION, SE DECOUVRIR, S'EPANOUIR »

VOICI LES PRINCIPAUX AXES DE NOS SEJOURS

1. FONDEMENTS THEORIQUES
2. NOS SEJOURS
3. FINALITES DU PROJET
4. OBJECTIFS DES SEJOURS ARC-EN-CIEL
5. NOS CENTRES DE VACANCES
6. LES MOYENS DU PROJET
7. REGLES GENERALES DE FONCTIONNEMENT
 - A. LA VIE DE GROUPE
 - B. LA GESTION QUOTIDIENNE
8. L'EQUIPE D'ENCADRANTS
 - A. LE PERMANENT EN CHARGE DES SEJOURS
 - B. LE COORDINATEUR DE SEJOUR
 - C. L'ANIMATEUR
 - D. L'ANIMATEUR VOLANT
 - E. L'ANIMATEUR STAGIAIRE
 - F. L'AS (ASSISTANT SANITAIRE)
 - G. L'INTENDANT
9. ORGANISATION DE L'EQUIPE
 - A. LA PREPARATION DU SEJOUR
 - B. LES REUNIONS QUOTIDIENNES
10. EVALUATION
11. DEONTOLOGIE
 - A. DONNEES PERSONNELLES
 - B. RESPONSABILITE CIVILE ET MORALE
 - C. GESTION DE FACEBOOK ET AUTRES RESEAUX SOCIAUX
 - D. IMAGE D'ARC-EN-CIEL

1. FONDEMENTS THEORIQUES

Tout enfant :

- doit jouir à la fois de santé physique et de santé émotive pour être capable d'apprendre avec facilité ;
- aura régulièrement l'occasion de s'engager activement dans des activités d'apprentissage qui se rapportent directement à sa vie de tous les jours ;
- devra avoir la possibilité de se diriger et de faire des choix, ce qui favorisera le développement d'habiletés utiles pour toute la vie ;
- a une curiosité innée, des champs d'intérêt et des habiletés naturelles et uniques qui stimuleront et appuieront l'apprentissage ;
- a le droit d'être compris et respecté comme une personne ayant une valeur intrinsèque ;
- sera appuyé par un milieu qui nourrit un sens de l'appartenance, de l'estime de soi et d'une image de soi positive ;
- apprend par des expériences de jeu qui l'exposent à des occasions nouvelles et à des apprentissages qui peuvent être généralisés ;
- est une personne indivisible qui comprend à la fois les dimensions sociales, émotives, intellectuelles, créatrices et physiques.

(cfr. Convention internationale des droits de l'enfant)

Nous nous basons sur les principes d'égalité et la convention internationale des Droits de l'enfant. Cette dernière stipule que « Tout enfant a des droits tels que le droit à l'éducation, à la santé, à la scolarisation, à la protection, etc. quelle que soit son origine socio-économique, culturelle et sa nationalité ». Nous estimons dans le cadre des organisations de jeunesse avoir pour mission de mettre tous les moyens en œuvre en vue de valoriser l'émancipation, éradiquer l'exclusion quelle qu'elle soit et ce dans le respect de chacun. Nous nous engageons à pousser les jeunes dont nous nous occupons dans la dynamique du «Citoyen Responsable, Actif, Critique et Solidaire (CRACS) » et dans une logique d'éducation permanente.

2. NOS SEJOURS

Le Service Arc-en-Ciel est reconnu comme Organisation de Jeunesse par la Fédération Wallonie-Bruxelles et subventionné par l'ONE pour l'organisation de séjours en Centres de vacances. L'encadrement proposé répond aux normes ONE en matière de quota d'animateurs formés.

Pour répondre aux difficultés de placement des enfants en Centre de vacances, ainsi qu'à l'augmentation du coût d'un séjour, nous organisons pendant les périodes de vacances scolaires, des séjours ouverts à tous. Le Service Arc-en-Ciel met un point d'honneur à accepter en séjour l'enfant tel qu'il est, avec ses difficultés, ses forces et ses attentes.

Depuis l'exercice d'imposition 2006 (revenus de l'année 2005), la déductibilité fiscale des frais de garde est étendue aux enfants de moins de douze ans. Notre service délivre automatiquement une attestation de participation aux parents et/ou tuteurs légaux des enfants accueillis en séjours.

3. FINALITES DU PROJET

Les séjours de vacances s'attèlent à être des moments privilégiés dans la vie de chacun des participants et des membres de l'équipe d'encadrement.

Leur déroulement dépendra certes des personnes présentes, mais aussi des orientations recensés dans ce projet pédagogique. Notons néanmoins que ce projet ne pourra être figé : il évoluera tout au long des séjours, en fonction des constats que nous effectuerons.

Les séjours de vacances permettront à chaque participant de vivre des activités collectives ou individuelles où la spontanéité et le respect du rythme de vie de chacun seront privilégiés.

4. OBJECTIFS DES SEJOURS ARC-EN-CIEL

- **L'épanouissement des jeunes/enfants**
 - Mettre en valeur la créativité propre de l'enfant,
 - Permettre de découvrir d'autres activités, d'autres lieux et d'autres cultures.
- **La socialisation**
 - Appréhender et respecter les règles de vie en collectivité ;
 - Initier l'enfant/le jeune dans son rôle de citoyen en le rendant « critique » et tolérant vis-à-vis de l'autre, dans le respect des différences de chacun.
- **La responsabilisation**
 - Favoriser l'écoute et le dialogue, établir un climat de confiance,
 - Permettre le libre choix des activités.
- **La formation**
 - Proposer une formation continue à tous nos cadres et un suivi particulier à tout stagiaire animateur dans la prise en charge des activités et réflexions du séjour.

Nos activités ont pour but de rencontrer les différents besoins des enfants, tels que le plaisir de jouer, de rêver, de découvrir, ainsi que susciter le développement physique, la créativité, le développement sensoriel, social et de la personnalité, selon les capacités de chacun.

5. NOS CENTRES DE VACANCES

Le Centre Arc-en-Ciel « La Ferme » à Virton Rue Baillet Latour 2A 6761 Latour (Virton) Gestionnaire : Etienne LALOT	Le Centre Arc-en-Ciel « La Marmite » à Tournai Chemin Willems 2 7501 Orcq (Tournai) Gestionnaire : Jean-Claude LIENART
--	---

Nos centres offrent une infrastructure équipée et conviviale comprenant de vastes terrains de détente et de jeux. Ces lieux ont été conçus et agencés pour l'accueil de groupe d'enfants en séjour de vacances.

Il nous arrive également de fonctionner dans des centres extérieurs tels que des centres du réseau CBTJ, Gîtes d'Etape du Centre Belge.

6. LES MOYENS DU PROJET

Lors des vacances scolaires, nous organisons des séjours durant lesquels les enfants/jeunes sont encadrés par une équipe d'animateurs selon les normes de l'ONE. Cette même équipe est sous la supervision d'un coordinateur qualifié qui évalue en permanence, à travers des réunions, le travail de chacun. L'évaluation se fait sur des critères bien définis à l'avance, selon une grille d'évaluation et en accord avec le projet pédagogique des séjours Arc-en-ciel.

Lors de la première réunion de préparation du séjour, l'équipe se fixe des objectifs pédagogiques, par le biais d'une thématique (fil rouge) liée au séjour. Elle peut prendre la forme d'un thème imaginaire (le tour du monde, les pirates, etc.) ou être plus directement liée à une compétence à développer (La coopération, la créativité, la débrouillardise, etc.). C'est cette thématique qui guide l'équipe dans le choix des activités propres aux séjours.

Les enfants sont répartis selon une tranche d'âge bien définie car il nous importe que chacun se développe à son rythme, en fonction de ses envies ainsi que de ses capacités physiques. Trois tranches d'âges sont définies : 6-9 ans, 9-12 ans et 12-15 ans.

Durant les séjours, afin de mettre en pratique nos objectifs, différentes activités sont organisées et proposées aux enfants. Si nous insistons pour que tous les enfants y participent, ils ont néanmoins l'occasion de remettre en cause l'intérêt et la pertinence de celles-ci lors des moments de paroles (ci-dessous). L'équipe adapte le programme en fonction des envies, des attentes et des besoins des jeunes.

Les animateurs portent une attention particulière au bien-être et à l'intégration de chaque enfant dans le groupe. Aussi, lorsqu'un enfant refuse de participer à une activité, la discussion est privilégiée. Elle comprend plusieurs questionnements, dont les réponses varient en fonction de l'enfant, de ses besoins immédiats et de son vécu personnel :

- Pourquoi l'enfant ne veut-il pas participer ?
- Que peut-on faire pour le ramener auprès du groupe dans de bonnes dispositions ?
- Si le ramener auprès du groupe n'est pas la solution adéquate dans l'immédiat, que peut-on proposer à l'enfant pour qu'il ne soit pas complètement exclu et réintègre le groupe à un moment plus opportun ?

Autant de questions que les animateurs posent et se posent lorsqu'ils sont confrontés à un enfant qui se met en retrait, afin de réagir de manière idéale, d'éviter toute forme de frustration et de permettre à chaque jeune de trouver sa place dans le groupe.

Nous pouvons décliner nos activités en 6 catégories :

- **Moments de paroles**

Ceux-ci sont plus communément appelés « groupe de vie ». Durant ceux-ci, l'enfant/le jeune peut s'exprimer sur sa journée, ses envies, ses manques, etc. Les règles de vie sont aussi exposées et discutées dans chaque groupe et avec chaque enfant. De plus, il s'agit d'un moment privilégié quant à l'établissement d'un climat de confiance ainsi que pour l'encouragement des prises d'initiative (choisir, décider, proposer, organiser, demander, etc.).

- **Activités ludiques**

Le jeu est utilisé comme outil éducatif, il reste le moteur de l'animation. La notion d'apprentissage y est très importante : c'est elle qui fait la différence entre animation et occupation.

- **Temps Libres**

Ce sont des moments qui, comme leur nom l'indique, sont libres. Les enfants peuvent l'utiliser comme ils le souhaitent. Plusieurs propositions s'offrent à eux : les chambres sont à disposition de ceux qui voudraient se reposer, un espace est aménagé avec quelques jeux ou livres, du matériel est à disposition pour ceux qui ont envie de jouer à l'extérieur. Dans tous les cas, un animateur est présent pour veiller à ce que cela se passe bien, et prend part au jeu, si les enfants le souhaitent.

Ces temps libres sont proposés à plusieurs moments sur la journée. Le matin, via un réveil échelonné, avec la mise en place d'une « salle de réveil », dans laquelle les enfants qui se réveillent tôt peuvent aller jouer ou discuter sans déranger les autres. Ils ont également un temps pour eux après les différents repas, avec la possibilité de faire une sieste ou de jouer, ou encore à d'autres moments encore, en fonction du planning des activités.

- **Activités créatives**

Ces activités sont proposées de manière continue (ex. peinture, bracelet brésilien, danse, etc.). Le but lors de celles-ci est de favoriser le développement de la créativité de l'enfant, l'imaginaire et de travailler dans la progression. Les enfants ont l'opportunité de choisir l'atelier qu'ils ont envie de vivre, et la porte reste ouverte à toute nouvelle proposition d'activité, selon les moyens matériels et humains à disposition.

- **Activités culturelles**

Lors de ces activités, l'intérêt et la curiosité sont suscités face aux ressources qui entourent l'enfant et dans lesquelles il peut puiser ses connaissances. Nous insistons sur ce point car l'accès à la culture est restreint à notre public. Dans la mesure du possible, en fonction des réalités financières et logistiques, plusieurs activités seront soumises au choix des enfants, dans le but de proposer des activités épanouissantes pour chacun.

- **Activités physiques et sportives**

Ces activités donnent l'occasion de bouger, courir, de s'initier à une activité sportive pour les jeunes. Dans le cas des enfants, celles-ci permettent de travailler sur la psychomotricité et la rythmique, le développement de la connaissance de son corps et sa place dans l'espace.

7. REGLES GENERALES DE FONCTIONNEMENT

A. LA VIE DE GROUPE

L'accueil, l'installation et le départ des enfants/jeunes

- Les trajets vers nos centres se font en train au départ de Bruxelles. Il est possible de déposer les enfants sur place (au centre) dans les heures indiquées. Les trajets en trains sont encadrés par les animateurs de nos séjours. Une personne de ressource (logistique) se trouve en gare au départ et à l'arrivée.
- Une visite du centre est proposée par un animateur à chacun des participants.
- Une charte de vie de groupe est établie au cours de la première journée.

La gestion des chambres

- Les participants choisissent leur chambre en fonction de leur sexe, de leur âge, et de leurs éventuelles connaissances (anciens, amis, famille, etc.).
- La responsabilité des chambres d'enfants du séjour est, dans la mesure du possible, confiée à un animateur du même sexe.
- Un animateur se retrouvant seul avec un enfant dans une chambre laissera toujours la porte ouverte.
- Le rangement et le nettoyage des chambres des enfants de nos séjours sont traités dans le point suivant.

Le coucher-le repos

- Vers 13h-13h30, c'est le moment appelé « le temps pour soi ». C'est tout d'abord, l'occasion de ranger et de passer le balai mais aussi l'occasion de se reposer pour ceux qui le souhaitent ou pour ceux qui en ont besoin. C'est encore un moment où chaque enfant peut prendre du temps pour lui : lecture, écriture de lettres, etc.
- La veillée se termine vers 21h30 pour les enfants et 22h30 pour les jeunes (sauf exception). Ce moment de la journée est important : durant cette période, les animateurs sont à l'écoute et en présence des enfants, participant ainsi à son bon déroulement. C'est aussi l'occasion de gérer la vie de la chambre.

Le lever et le petit déjeuner

- Les participants bénéficient d'un lever progressif débutant à 7h30 et ont la possibilité de descendre vers les espaces où une « permanence animateurs » a lieu. Cela permet de maintenir le calme dans les chambres pour ceux qui dorment encore. Un réveil est organisé pour ces derniers.
- Le petit déjeuner a lieu à 8h30 pour tout le monde.

Les repas

- Le repas a lieu à 12h15 pour le dîner et de 18h45 pour le souper.
- Les repas peuvent être supports d'une activité (confection des repas, mise de la table, vaisselle, ménage, etc.).

Le goûter

- En accord avec l'intendance, le responsable a pour mission d'acheminer le goûter à chacun des groupes de participants aux alentours de 16h. Pour les groupes qui ne seraient pas présents dans le centre à cette heure-là, il leur faudra prévoir de prendre le goûter avec eux avant de partir.

Les douches

- Les enfants du séjour prennent leur douche quotidiennement entre 17h30 et 18h45. Un animateur vérifie le passage de tous dans ce créneau, et un autre aide à la préparation de la douche et au retour.
- Ces deux animateurs sont, dans la mesure du possible, du même sexe que le groupe d'enfants qui se lave.

B. LA GESTION QUOTIDIENNE

Les soins – l'infirmierie

- Le rôle et les fonctions de l'assistant sanitaire sont décrits plus loin.
- Durant leur séjour, les participants sont assurés pour les accidents corporels, de même qu'en responsabilité civile vis-à-vis des tiers. L'assurance R.C. n'intervient qu'après l'assurance familiale du participant.
- La réglementation médico-mutualiste est d'application. Les frais opératoires et d'hospitalisation qui ne sont pas consécutifs d'un accident survenu lors du séjour ne sont pas à charge de notre organisation. En ce qui concerne les frais de santé ordinaires, les familles ne doivent rembourser au Service Arc-en-Ciel que l'intervention de la mutuelle. Les frais extraordinaires (par exemple : frais de dentiste, bris de lunettes ou de prothèses, transport en ambulance, etc.) sont facturés aux parents. La perte de lunettes ou de prothèses n'est pas couverte.

La communication

- Les animateurs font quotidiennement un débriefing avec tout le groupe ou un tour des chambres afin de faire un retour sur la journée, sur la dominante de chacun, sur les activités du lendemain, sur les conflits possibles.

L'argent de poche – les objets de valeur

- Les enfants en séjour Arc-en-Ciel n'auront pas l'occasion de dépenser de l'argent, il est donc déconseillé de leur en donner.
- Nous conseillons aux participants de ne pas emporter d'objets de valeur (téléphone, jeux vidéo, bijoux, etc.)

Le courrier – Le téléphone

- Le courrier et les colis qui arrivent sont distribués dès que possible après réception par le responsable du séjour.
- Les jeunes gèrent eux-mêmes leurs colis, avec attention de l'équipe néanmoins s'il s'agit de nourriture (gâteaux, bonbons...) ou si le destinataire fait partie des plus jeunes.
- Nous n'obligeons pas les participants à écrire à leur famille (ou éducateurs). Nous pouvons néanmoins suggérer aux enfants ayant amené des enveloppes timbrées sur lesquelles figurent des adresses de les écrire et de les envoyer.
- Nous demandons aux participants de ne pas utiliser leur téléphone portable durant le séjour.

La vie spirituelle

- Nos cadres respectent les us et coutumes de chacun des participants. Comme précité, l'enfant arrive en séjour Arc-en-Ciel avec ses particularités. C'est à nous de nous y adapter. La cuisine s'adaptera également à ces traditions.

Le tabac – l'alcool – les stupéfiants

- Les produits interdits par la loi ne peuvent être consommés dans un centre de vacances, par les enfants comme par les adultes.
- La cigarette est interdite pour les enfants/jeunes, les animateurs sont priés de ne pas fumer devant les enfants et uniquement aux pauses allouées à cet effet.
- Les participants ne sont pas autorisés à consommer de produits alcoolisés. Les adultes qui en consomment le font après la réunion d'équipe et ce dans des proportions raisonnables.

8. L'EQUIPE D'ENCADRANTS

Nos cadres s'engagent volontairement, à noter qu'il y a autant d'engagements différents qu'il y a de volontaires.

Le volontariat est une pratique riche qui reflète la diversité de la société : diversité des centres d'intérêts, des personnalités, des sensibilités idéologiques, philosophiques et sociales.

Par leur engagement au sein de notre Organisation de Jeunesse, nos cadres sont directement responsabilisés à leur niveau. Les responsabilités qui leur reviennent sont de quatre ordres :

- Créer un cadre relationnel épanouissant pour eux-mêmes et pour les autres.
- Représenter le Service Arc-en-Ciel et porter la parole et l'image de nos groupes à l'extérieur.
- Développer une démarche d'éducation non-formelle dans laquelle chacun apprend des autres et se construit au fur et à mesure de ses apprentissages.
- Accomplir au mieux les tâches qui leur sont confiées de manière spécifique (animation, intendance, coordination, etc.)

Pour information, en matière de volontariat, des réglementations ont été édictées par certaines institutions publiques - Ministère de l'Emploi et du Travail, Ministère des Finances – concernant la non-imposition d'indemnités versées aux bénévoles à titre de remboursement de frais engagés par eux dans l'exercice de leur bénévolat.

QUELQUES FONCTIONS PARTICULIERES DES ENCADRANTS :

A. Le permanent en charge des séjours :

- Est détenteur du Brevet de Coordinateur de Centres de Vacances reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Prend en charge les tâches administratives avant et après le séjour (budget, inscriptions, communication, gestion des fiches médicales et autorisation parentales, etc.)
- Prend en charge l'organisation logistique avant et après le séjour (transports, gestion du matériel, location du gîte, courses, etc.)
- Est disponible en tant que back-up pendant le séjour.
- Peut coordonner un séjour si nécessaire.
- Est garant du bien-fondé et de l'évolution du Projet Pédagogique.

B. Le coordinateur du séjour :

- Est détenteur du Brevet de Coordinateur de Centres de Vacances reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Est garant du respect des objectifs pédagogiques de ce projet et de leur application.
- Gère la communication avec les parents et l'association organisatrice pendant le séjour.
- Assure la gestion du budget, de la comptabilité, du matériel et du stock de nourriture (avec les intendants).
- Prend en charge quelques tâches (au même titre que les autres animateurs).
- Peut participer à des animations.
- Anime les réunions quotidiennes des animateurs.

C. L'animateur :

- Est détenteur du Brevet d'Animateur de Centres de Vacances (BACV) reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Joue un rôle déterminant dans l'application des orientations du projet pédagogique. C'est un repère, une référence, un acteur social. Il noue un contact privilégié avec le public.
- Doit être un élément moteur, un élément régulateur pour faciliter les relations interindividuelles et intergroupes. Il est partie prenante du projet. Il travaille en équipe. Il est solidaire du dispositif.

D. L'animateur « volant » :

- Est un animateur chevronné ayant l'habitude de ce type de séjour et de public.
- A pour tâche de remplacer un animateur si besoin. S'il n'est pas utile dans le séjour, il mènera à bien de grosses activités.
- Participe, le plus souvent possible, aux réunions des animateurs.

E. L'animateur stagiaire :

- Est avant tout un animateur à part entière. Il a donc les mêmes droits et mêmes devoirs qu'un autre animateur.
- Bénéficie d'un entretien individuel en début, pendant et en fin de séjour avec le responsable :
 - L'entretien de début de séjour sert à définir des objectifs de formation, des critères d'appréciation et un mode de suivi. C'est également à ce moment que le stagiaire prend connaissance de ce Projet Pédagogique.
 - L'entretien de mi-séjour sert à faire le point sur le vécu du stagiaire et redéfinir les objectifs de stage en cas de nécessité.
 - L'entretien de fin de séjour sert à établir un bilan complet du stage.

F. L'AS (Assistant Sanitaire) :

- Est membre de l'équipe prenant en charge la casquette « bosses et bobos » en cas de besoin. Cette fonction est prise en charge par le responsable du séjour.
- Son rôle premier est de réconforter et de soigner les participants. Son rôle affectif est complémentaire de celui des animateurs. Vis-à-vis des membres de l'équipe d'encadrement, qu'il soigne si nécessaire, il les sensibilise aux aspects relatifs aux risques d'accident dans une situation donnée, et aux problèmes de santé, d'hygiène et de sécurité des participants. Il favorise aussi l'apprentissage des conduites à tenir en cas d'accident.
- Ses fonctions sont de :
 - contacter dès le premier jour un médecin « attaché » au centre afin de signaler le séjour, les éventuels cas particuliers et de s'assurer d'une disponibilité en cas de besoin ;
 - mettre en place le fonctionnement de l'infirmerie et s'assurer que celui-ci est connu de tous ;
 - assurer les petits soins quotidiens et tenir à jour le cahier de soins ;
 - exécuter les traitements réguliers sur ordonnance et mettre en place une organisation permettant la distribution des traitements ;
 - gérer le stock de médicaments, marqués au nom de l'enfant, dans une armoire fermée à clé ;
 - gérer le stock de pharmacie et renouveler les produits de première nécessité,

- entretenir, ranger et nettoyer l'infirmierie ;
- distribuer et récupérer les trousse de secours afin de les contrôler et de les compléter ;
- s'informer des soins effectués par les animateurs et se charger de les reporter dans le cahier de soins ;
- se rendre chez le médecin (tâche qui peut être confiée à un autre membre de l'équipe en cas d'empêchement) ;
- connaître un certain nombre de gestes curateurs et savoir faire face à des situations concrètes telles que : piqûres, morsures, plaies, fractures, entorses, brûlures, etc. ;
- gérer et compléter le dossier médical de chaque enfant (fiches de liaison, autorisations de soins, feuilles de soins, ordonnances, traitements, radios,...) en vue de la transmission d'un dossier clair et transparent aux parents (et encadrants) à la fin du séjour ;
- téléphoner aux parents des enfants qui auraient été vu par le médecin.

G. L'intendant :

- Est responsable de l'élaboration des menus et du calcul des quantités nécessaires. Il prendra à cet effet, connaissance des régimes alimentaires spéciaux auprès de l'AS.
- Est responsable de la réalisation des repas et de leur qualité. Il sert les rations.
- Est responsable de la propreté de la cuisine. Il doit respecter les règles d'hygiène relatives à la cuisine de collectivité. En début de séjour, il informe l'équipe de certaines règles de fonctionnement de la cuisine.
- Est responsable de l'achat des denrées (ou de la délégation) et du respect du budget alimentaire, il calcule le prix de journée, et est responsable de l'organisation de la réserve alimentaire.
- Participe aux réunions, dans la mesure de ses possibilités.
- A des qualités d'animation et saura le cas échéant s'occuper des participants.
- L'accès à la cuisine à un animateur ou à un enfant est soumis à l'avis du cuisinier, pour des raisons de sécurité et d'hygiène.

9. ORGANISATION DE L'EQUIPE

A. La préparation du séjour

- Le projet pédagogique est élaboré par le Service Arc-en-Ciel.
- L'équipe d'encadrants du séjour se réunit deux ou trois fois pour préparer le séjour (en fonction de l'équipe et de ses avancées), et se retrouve dans la mesure du possible dans le gîte la veille du séjour afin d'aménager les locaux.
- Le séjour, son contenu et ses composantes sont construits en équipe, en lien avec le permanent responsable des séjours au sein d'Arc-en-Ciel.
- Un tableau des activités / des tâches est préparé avant le séjour. Son but premier est de gagner en efficacité pendant les réunions quotidiennes du séjour.

B. Les réunions quotidiennes

- Le soir, les animateurs se réunissent pour faire le bilan de la journée et organiser les suivantes.
- Chaque réunion comporte :
 - un bilan rapide et synthétique de la journée passée. Ce bilan est fait par le responsable du séjour ;
 - une préparation du lendemain (activités, tâches, anticipation des jours suivants, etc.). Cette préparation est animée par le responsable du séjour ;
 - une régulation de l'équipe d'adultes si nécessaire ;
 - régulièrement, un retour sur les objectifs pédagogiques et un ajustement de ceux-ci si nécessaire.

10. EVALUATION

L'évaluation est un processus nécessaire et essentiel au bon fonctionnement des séjours. Elle est organisée de manière systématique avec les enfants, l'équipe d'animateurs et le Service séjours d'Arc-en-Ciel :

- Une évaluation quotidienne des activités et de l'encadrement avec l'équipe d'animation
- Un temps d'écoute et de discussion avec les enfants, organisé de manière régulière pendant le séjour,
- Une évaluation globale après le séjour. Elle fera l'objet d'un compte-rendu communiqué à l'association organisatrice (Ac-en-Ciel)
- Un bilan des animateurs stagiaires (voir « l'animateur stagiaire »)
- Une évaluation annuelle avec les animateurs des séjours.

Pour faciliter et optimiser certaines évaluations, nous utilisons différentes grilles d'évaluation et d'auto-évaluation. Cela permet donc à chacun de faire le point sur le travail fourni, et de garder une trace des différentes évaluations.

Ce processus de remise en question permanente permet une évaluation tant qualitative que quantitative. Lors de l'évaluation annuelle, nous ferons donc le point sur le nombre de séjours organisés, de participants et d'animateurs ayant participé à l'organisation.

11. DEONTOLOGIE

Il arrive qu'un lien se crée entre les animateurs et les jeunes pendant la durée d'un séjour. Il est alors possible que les concernés soient amenés à se revoir ou à échanger des nouvelles en dehors du cadre du séjour. Il arrive également qu'un jeune cherche à reprendre contact avec un animateur qui n'est pas en attente de cette relation. La position d'Arc-en-Ciel est la suivante :

A. Données personnelles

- Arc-en-Ciel ASBL ne transmet pas les coordonnées des animateurs aux jeunes.
- Donner ses coordonnées à un jeune est un geste fort envers lui. Cela implique :
 - Qu'il peut appeler à tout moment, même inopportun,
 - Qu'il vit probablement cela comme le fait qu'on lui attache de l'importance,
 - Un suivi du jeune conséquent.

B. Responsabilité civile et morale

Si l'animateur désire garder contact avec un jeune, c'est sa responsabilité personnelle qui est en jeu. Cela implique quelques attentions particulières :

- Avant de reprendre contact avec un jeune, gardons en tête qu'à la suite d'un séjour qui s'est bien déroulé, il est normal que chacun reparte avec le cœur gros et l'envie de revoir les autres. Dans le cas des enfants que nous accueillons, ce sentiment est certainement quelques peu amplifié, mais ce « besoin » va s'atténuer assez vite. Il en est de même pour les animateurs.
- Les enfants que nous avons en séjour sont placés par un juge et donc protégés. Les raisons de leur placements sont de natures diverses, de l'absence de parents (abandon/décès) à la maltraitance, ce qui implique un questionnement lors d'un contact entre ces jeunes et un adulte. L'animateur doit donc être très prudent lors d'interactions éventuelles avec l'un de ces jeunes. Cela pourrait se retourner contre lui.
- Même en dehors du cadre des séjours, en tant qu'adulte, l'animateur a toujours une valeur d'exemple et reste un référent pour le jeune. Hors de question donc de donner des informations au jeune qui ne le concerne pas et dont il n'a pas besoin d'avoir connaissance (relation entre les animateurs, vie privée, etc.)
- Les jeunes de nos séjours ont pour point commun d'être privés (au moins partiellement) de leurs parents. L'animateur n'est ni un parent de remplacement, ni un ami de l'enfant.
- Évitions les faux espoirs : à partir du moment où les premiers échanges ont eu lieu, l'enfant est en attente par rapport à cette relation. Il serait donc injuste de le laisser sans nouvelles.
- Engager une relation avec l'un des enfants de nos séjours implique :
 - Être prêt à prendre du temps pour lui (ne pas se contenter de quelques nouvelles de temps en temps comme on peut le faire avec des amis),
 - Tenir informé l'institution/les parents de l'enfant afin d'éviter tout problème d'ordre juridique
 - S'engager dans une vraie relation, répondant aux attentes de l'enfant. Cela ne peut avoir lieu de manière saine avec plusieurs enfants en même temps !

C. Gestion de Facebook et autres réseaux sociaux

- Chez Arc-en-Ciel, les animateurs sont bien bénévoles. Il n'est donc pas justifié que ceux-ci se définissent comme travaillant pour l'ASBL sur les réseaux sociaux.
- Les informations divulguées sur ces sites sont publiques. Il faut donc être très prudent sur ce qu'on y met. Les différentes instances y ont également accès. Un lien peut donc être fait facilement entre l'animateur et le jeune, et tout un chacun est en droit de se poser la nature de ce lien.
- Attention aux photos !
 - Il est interdit de diffuser des photos de jeunes (sur lesquelles ils sont reconnaissables) sans autorisation signée par les parents/tuteur/représentant légal.
 - Par mesure de protection (dans le cadre de jeunes placés), il est interdit de diffuser des photos de ces jeunes.
- On n'accepte pas un jeune comme « ami » pour le bloquer par la suite.
- Avant d'être « amis » avec un jeune, il faut se poser quelques questions :
 - À quelles informations/photos le jeune aura-t-il accès ?
 - Ai-je vraiment envie que ce jeune ait accès à certaines informations privées ?
 - Ai-je vraiment envie que ce jeune puisse me contacter via ce site ?

D. Image d'Arc-en-Ciel

Auprès des jeunes et des institutions, les animateurs représentent l'ASBL Arc-en-Ciel. Il est donc essentiel que ceux-ci se conduisent de manière correcte dans les interactions avec ces différentes personnes :

- En dehors des séjours, les animateurs ne prennent pas de décision ni ne proposent d'activité au nom d'Arc-en-Ciel sans accord préalable. Pas de promesse en l'air ! Si des actions sont envisagées, cela se discutera en interne à l'ASBL et sera communiqué par les permanents.
- Le moindre acte posé par un animateur auprès d'un enfant a une implication sur l'ASBL Arc-en-Ciel. Chacun est donc responsable de l'image qu'il donne de l'association.